



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE

DIRECTION DU POLE RESSOURCES

Service des affaires juridiques et financières

**DECISIONS DU MAIRE N° DC – 2025 – 61 à DC – 2025 - 67
ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS**

Le Maire de Tassin la Demi-Lune,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°2023-17 en date du 5 avril 2023 portant visa préfectoral du 12 avril 2023 par laquelle le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée du mandat, délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, sans limite de seuil européen ;

Vu les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1.1° du Code de la commande publique ;

Vu les crédits inscrits et votés au budget de l'exercice en cours ;

Considérant le besoin pour la Ville de Tassin la Demi-Lune de passer un marché public pour les Vérifications règlementaires et maintenance des installations techniques des bâtiments communaux ;

Considérant l'estimation du besoin inférieur au seuil de procédure formalisée ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 23 octobre 2024 au BOAMP ;

Considérant les critères de jugement des offres annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation ainsi que leurs pondérations respectives ;

Considérant que la consultation est allotie comme suit :

- Lot 01 Vérifications règlementaires sur les installations électriques, gaz, ascenseurs, SSI et désenfumage
- Lot 02 Maintenance annuelle des installations de protection contre la foudre
- Lot 03 Maintenance annuelle des installations d'alarme incendie et désenfumage
- Lot 04 Vérifications règlementaires des appareils de levage, des appareils sous pression et des équipements d'aération
- Lot 05 Vérifications règlementaires des équipements des jeux d'enfants et des équipements sportifs
- Lot 06 Maintenance annuelle des installations scéniques
- Lot 07 Vérifications règlementaires des équipements de travail en hauteur

Considérant les quatorze plis reçus dans les délais impartis (date et heure limites de réception des offres fixées au vendredi 21 novembre 2024 à 11h00) ;

Considérant l'analyse des offres effectuée et le classement en découlant ;

DECIDE :

Que les marchés n°25-001 à 25-007 relatifs aux Vérifications règlementaires et maintenance des installations techniques des bâtiments communaux sont attribués comme suit :

Article 1 : Décision DC-2025-61

Le marché 25-001 Vérifications règlementaires et maintenance des installations techniques des bâtiments communaux - Lot n°01 Vérifications règlementaires sur les installations électriques, gaz, ascenseurs, SSI et désenfumage est attribué à la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION pour un montant de 13 602,50 € H.T. par an.

Article 2 : Décision DC-2025-62

Le marché 25-002 Vérifications règlementaires et maintenance des installations techniques des bâtiments communaux - Lot 02 Maintenance annuelle des installations de protection contre la foudre est attribué à la société SAS ACROTIR pour un montant de 3 190,00€ H.T. par an.

Article 3 : Décision DC-2025-63

Le marché 25-003 Vérifications règlementaires et maintenance des installations techniques des bâtiments communaux - Lot n°03 Maintenance annuelle des installations d'alarme incendie et désenfumage est attribué à la société SAVPRO SAS pour un montant de 6 005,00 € H.T. par an.

Article 4 : Décision DC-2025-64

Le marché 25-004 Vérifications réglementaires et maintenance des installations techniques des bâtiments communaux - Lot n°04 Vérifications réglementaires des appareils de levage, des appareils sous pression et des équipements d'aération est attribué à la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION pour un montant de 2 290 € H.T. par an.

Article 5 : Décision DC-2025-65

Le marché 25-005 Vérifications réglementaires et maintenance des installations techniques des bâtiments communaux - Lot n°05 Vérifications réglementaires sur les installations électriques, gaz, ascenseurs, SSI et désenfumage est attribué à la société SPORTEST pour un montant de 1 951 € H.T. par an.

Article 6 : Décision DC-2025-66

Le marché 25-006 Vérifications réglementaires et maintenance des installations techniques des bâtiments communaux - Lot n°06 Maintenance annuelle des installations scéniques est attribué à la société BC Maintenance Equipements Mobiles pour un montant de 5 255 € H.T. par an.

Article 7 : Décision DC-2025-67

Le marché 25-007 Vérifications réglementaires et maintenance des installations techniques des bâtiments communaux - Lot n°07 Vérifications réglementaires des équipements de travail en hauteur est attribué à la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION pour un montant de 1 920 € H.T. par an.

Article 8 :

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an.

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.

Le marché est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois.

Article 9 :

La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations et des décisions de la Commune,
- Publiée sur le site internet de la Collectivité,
- Amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône,

Certifie exécutoire par :

- La transmission en préfecture le
- La publication sur le site internet de la Collectivité le

Tassin la Demi-Lune, le 11 JUL. 2025

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune
Conseiller à la Métropole de Lyon

